



## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2021 A 20H

**Conseillers présents** : Daniel BÉGUET, Valérie BERNARD, David RENAUD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Mohammed BARBOUCHA, Serge BOURDIN, Tom CHRISTIN, Christine CHURY, Laure DE FILPO, Bérangère LUCI, Sandrine MARILLET, Mathieu MONTESINOS, Corinne SABONNADIÈRE

**Conseiller excusé** : Pierre MENUT (donne pouvoir à Valérie BERNARD)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 JANVIER 2021**

Le Conseil Municipal approuve, à 15 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 08 janvier 2021.

### **2 – DISSOLUTION ET CONDITIONS DE LIQUIDATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'ALBARINE (SIABVA) - DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA) est compétent en matière de gestion de l'assainissement non collectif. Il assure la gestion de l'assainissement non collectif des particuliers pour le compte de la Commune et d'une quarantaine d'autres communes. Au fil des réformes territoriales, le territoire et le nombre d'utilisateurs du SIABVA ont évolué et le budget de ce syndicat n'est plus équilibré.

Il est proposé de dissoudre le SIABVA et d'en effectuer la liquidation. Les compétences relatives à la gestion de l'assainissement non collectif seront donc restituées aux communes.

Après étude des éléments, le Conseil Municipal approuve, à 15 voix POUR, le principe de dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA). Il approuve également les conditions de liquidation de ce syndicat et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la délibération.

### **3 – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DE CERDON – DÉLIBÉRATION**

Compte tenu de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA), il est proposé d'établir une convention avec la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays de Cerdon (CCRAPC). Celle-ci a la compétence d'assainissement non collectif et dispose des moyens pour reprendre la gestion de l'assainissement non collectif pour le compte de la Commune.

Le Conseil Municipal autorise, à 15 voix POUR, Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays de Cerdon (CCRAPC).

### **4 – RÈGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - DÉLIBÉRATION**

Compte tenu de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA), un projet de règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est proposé.

Ce projet de règlement fixe les relations entre le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la commune et les usagers du service et détermine les droits et obligations de chacun, ainsi que les conditions et modalités à respecter.

Après étude du projet de règlement, le Conseil Municipal approuve, à 15 voix POUR, le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## 5-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### 5-1 Commission des travaux

Un point est fait sur les travaux en cours :

#### Restaurant du Point Vert

Les travaux sont finis. Les travaux pour le nettoyage du Restaurant et du mobil home ont été réalisés.

La façade du Restaurant sera repeinte.

#### Mise en accessibilité du bâtiment de la Mairie

Les travaux se poursuivent : la cabine de l'ascenseur a été posée.

En ce qui concerne le plafond des halles de la mairie, un flochage thermo-acoustique coupe-feu sous le plancher existant a été réalisé.

L'occupation du bâtiment pourrait être envisagée fin mars 2021.

Une société pour la téléphonie a été rencontrée, une proposition sera transmise en mairie. Il a été demandé de prévoir une ligne téléphonique à la Salle des Fêtes, la mise en place d'une ligne étant nécessaire en cas d'urgence.

#### Démolitions d'une maison située Grande rue et d'une grange située Rue du Centre

Les travaux de démolition sont terminés mais les travaux pour l'aménagement des espaces ont pris du retard. Ceux-ci devraient reprendre prochainement.

#### Restaurant scolaire

Compte tenu des conditions climatiques, la réalisation de la fresque a été reportée.

#### Mise en place d'un pressoir

La mise en place d'un pressoir à l'entrée Nord de la Commune se fera le samedi 13 février 2021.

#### Aire de jeux et mise en place de barrières

Des devis pour l'aire de jeux à proximité du tennis couvert et pour la mise en place de barrières vers le Monument aux Morts ont été reçus. Ces devis seront étudiés.

#### Rue de la Plantaz : Panne d'éclairage public

La panne a été signalée mais celle-ci n'a pas pu être résolue car les ampoules des luminaires sont obsolètes.

### 5-2 Commission des finances

Un point est fait sur la situation financière.

Suite au conseil communautaire qui s'est tenu dernièrement, le montant de l'attribution de compensation devrait être reconduit pour l'année 2021.

Quant aux Fonds de Concours globalisés sur 3 années, il faudra attendre l'exercice 2022 pour pouvoir solliciter à nouveau la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Dans le cadre de la préparation des budgets 2021, la Commission des Finances se réunira le vendredi 26 février 2021.

#### Budget Principal

Le compte de gestion provisoire de l'année 2020 présente un excédent de 279 000 €.

Pour l'exercice 2021, les orientations budgétaires vont porter sur :

- Bâtiment de la Mairie : Mise en accessibilité
- Étude pour la réalisation d'ouvrages de protection contre les chutes de rochers

#### Budget de l'Eau et de l'Assainissement

- Poursuite du diagnostic du système d'assainissement collectif
- Renforcement des canalisations de distribution en eau potable. Dans le cadre de ce dossier, le Département a informé la Commune qu'une subvention d'un montant de 115 000 € serait versée. L'Agence de l'Eau a indiqué que le dossier de demande de subvention est complet et semble éligible aux aides et souhaite connaître la date prévisionnelle de consultation des entreprises.

Un emprunt devra être souscrit pour la réalisation de ces travaux. Des organismes bancaires seront contactés.

### 5-3 Commission de l'environnement

#### Extinction de l'éclairage public

Suite au projet d'extinction nocturne de l'éclairage public, le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-Communication de l'Ain a indiqué que la mise en place de deux horloges astronomiques serait nécessaire.

#### Ambroisie

Des ateliers d'information à distance pour les référents ambroisie ont eu lieu. L'objet de ces ateliers était le rappel du rôle du référent.

Une action sur le terrain aura lieu au cours du mois de juin 2021, préalablement une réunion d'informations sera organisée au mois de mai 2021.

#### Fleurissement de la Commune

Des travaux préparatoires seront réalisés le samedi 06 mars 2021 et le samedi 27 mars 2021.

#### Mise en place de sanitaires autonettoyants

Suite à la réception du devis pour la mise en place de sanitaires autonettoyants, il s'avère que l'installation de ces sanitaires est trop onéreuse.

#### Présentation de toilettes sèches

Un responsable d'une société commercialisant des toilettes sèches est venu en mairie.

La mise en place de ces sanitaires pourrait être envisagée, dans différents lieux de la commune :

- Site de l'Avent
- Zone verte
- Rue du Pont à proximité du silo

Il est précisé que l'installation de toilettes sèches ne nécessite pas de réseau électrique ni de réseau d'eau.

Des travaux de terrassement et de mise en place de tranchées drainantes seront nécessaires.

Ce dossier devra être étudié.

#### Projet de régulation de la population de pigeons

Suite à la rencontre d'une société spécialisée dans la construction et la gestion de pigeonniers contraceptifs, la mise en place d'un pigeonnier contraceptif pourrait être étudiée.

La société sera contactée afin que celle-ci précise les conditions de location et définisse le lieu d'implantation de ce pigeonnier.

#### 5-4 Commission de la communication

##### Bulletin municipal

Le bulletin municipal a été distribué début février 2021.

##### Site Internet

Une réunion sera à programmer.

##### Signalétique

Il est précisé que la signalétique des entreprises installées dans la ZAC du Poutier est à la charge de la Communauté de Communauté de la Plaine de l'Ain.

#### 5-5 Projet de mise en place d'une cabane à livres

Suite au projet d'installation d'une cabane à livres, une réunion aura lieu prochainement.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 26 mars 2021 à 20 heures

